

Brochure adhésions

2024

Public



Catégories d'adhésion	Cotisations annuelles	Minimums pour la restauration	Initiation sur 3 ans 50%, 1 ^{re} année 25%, 2 ^e année 25%, 3 ^e année	Frais d'immobilisation Mensuel	
Membre régulier (âgé de 40 ans +)	5 900 \$	1 200 \$	15 000 \$	25 \$	
Conjoint(e) régulier	3 930 \$	600 \$	7 500 \$	25 \$	
Intermédiaire A1 — 19 à 22	2 100 \$	300 \$	6 000 \$	25 \$	
Intermédiaire A2 — 23 à 25	2 600 \$	300 \$	7 500 \$	25 \$	
Intermédiaire B1 — 26 à 27	2 850 \$	600 \$	7 500 \$	25 \$	
Intermédiaire B2 — 28 à 29	3 100 \$	600\$	7 500 \$	25 \$	
Intermédiaire C1 — 30 à 32	3 600 \$	1 000 \$	9 000 \$	25 \$	
Intermédiaire C2 — 33 à 35	4 125 \$	1 000 \$	9 000 \$	25 \$	
Intermédiaire C3 — 36 à 39	4 875 \$	1 200 \$	9 000 \$	25 \$	
Préjunior (âgé de 7 à 9 ans)	510\$	0\$	S.O.	S.O.	
Junior (âgé de 10 à 14 ans)	825 \$	0\$	S.O.	S.O.	
Junior (âgé de 15 à 18 ans)	1 080 \$	0\$	S.O.	S.O.	
Social	500 \$	0\$	S.O.	S.O.	

Catégories d'adhésion	Cotisations annuelles	Minimums pour la restauration	Initiation sur 3 ans 50%, 1 ^{re} année, 25%, 2 ^e année, 25%, 3 ^e année	Frais d'immobilisation / mois / membre	
Affaire 40 (1 pers max)	5 600 \$	1 200 \$	15 000 \$	25 \$	
Affaire 60 (2 pers max)	7 500 \$	1 200 \$ pour le premier employé désigné et 600 \$ pour l'autre employé désigné	15 000 \$	25 \$	
Affaire 80 (4 pers max)	9 100 \$	1 200 \$ pour le premier employé désigné et 600 \$ pour l'autre employé désigné	15 000 \$	25 \$	
Affaire 100 (4 pers max)	10 700 \$	1 200 \$ pour le premier employé désigné et 600 \$ pour l'autre employé désigné	15 000 \$	25 \$	

Conditions

- Les taxes s'appliquent aux catégories, privilèges, tarifs et frais, sous réserve de modification;
- Dès le 31 octobre, le club facturera le solde du minimum à tout membre qui ne l'a pas déboursé au 31 octobre;
- Pour les catégories où une limite d'âge s'applique, on compte l'âge du membre au 1^{er} janvier de chaque année; Rabais familial pour intermédiaire : A (19-25) 15 %; B (26-29) 10 %; C (30-39) 5 %. Le rabais est basé sur l'âge du membre et non de la catégorie.

Catégories	Privilèges de golf/restrictions	Mode de paiement sur 6 mois	Privilèges au pavillon	Accès aux aménagements de pratique	Réservation d'heures de départ en ligne et par téléphone intelligent	Chariots de golf disponibles sans frais	Entreposage et nettoyage des bâtons	Casier, nettoyage de chaussures, service de serviettes et d'articles de toilette	Privilèges de réciprocité aux clubs de golf et sociaux	Carte de niveau or de Golf Canada (sous réserve de modification)	Entreposage 3 roues	Entreposage Électronic Caddy	Actionnaire du Rivermead
Membres réguliers, Conjoints réguliers,	Sans restriction	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	190\$	300 \$	Oui
Membres intermédiaires C1, C2 et C3	Sans restriction	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	190\$	300 \$	Non
Membres intermédiaires A1, A2, B1 et B2	Voir ci- dessous	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	190\$	300 \$	Non
Membres juniors	Voir ci- dessous	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	80 \$	Non	Oui	43 \$	190 \$	300 \$	Non
Membres sociaux	Voir ci- dessous	Non	Oui	Voir ci- dessous	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	S.O.	S.O.	Non
Membres affaires	Voir ci- dessous	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Voir ci- dessous	190 \$	300 \$	Non

MEMBRES RÉGULIERS ET MEMBRES CONJOINTS(ES) RÉGULIERS

- Aucune restriction de temps de jeu.
- Carte Golf Canada incluse.
- Services de golf inclus.
- Actionnaire
- Frais d'immobilisation mensuel de 25 \$

INTERMÉDIAIRE C1, C2 et C3

- Aucune restriction de temps de jeu.
- Carte Golf Canada incluse.
- Services de golf inclus.
- Frais d'immobilisation mensuel de 25 \$

INTERMÉDIAIRE A1, A2, B1 et B2

- Fins de semaine : peut jouer après 11 h;
- Carte Golf Canada incluse.
- Peut défrayer les frais de la cotisation annuelle de la catégorie C1 pour avoir pleins privilèges.
- Frais d'immobilisation mensuel de 25 \$

MEMBRES AFFAIRES

- Privilèges de jeu pour jusqu'à quatre personnes de l'entreprise, désignées annuellement par l'entreprise. L'entreprise doit démontrer que les quatre sont à son emploi. Vos employés désignés et leurs invités ont le droit de jouer le nombre de rondes indiqué dans le forfait. (Nota: Pour changer le nom d'un membre désigné au cours de l'année civile, il faut payer des frais de 250 \$.);
- Ne peut jouer 9 trous;
- Les services de golf sont inclus pour le membre principal. Pour les autres membres, le coût est de 500 \$ (nettoyage et rangement du club et casier avec tous les services).
- Nombre de rondes de golf limité selon la catégorie (40 (2pers. Max.), 60, 80 ou 100 rondes). Chaque ronde n'a pas de valeur en soi (crédit/comptant) et les rondes non utilisées ne peuvent pas être reportées à la saison suivante ou transférée à quelqu'un d'autre.
- Frais d'immobilisation mensuel de 25 \$ par membre

Restrictions relatives au jour ou à l'heure de jeu :

- Les jours de semaine : aucune restriction;
- Les week-ends et les jours fériés : ils ont le droit de jouer après 13 h;
- Carte du niveau or de Golf Canada pour le premier employé désigné; les frais pour une carte du niveau or pour chaque autre employé désigné sont de 43 \$;
- Droit de participer à tous les événements sociaux du club;
- Droit de participer aux événements de golf non compétitifs, y compris les ligues masculine et féminine (après avoir payé les frais appropriés), le Classique de juin, les journées membre et invité la journée de la coupe Rivermead, le Ernie Harsh, le Classique du centenaire et le Classique d'automne. Les femmes ont le droit de participer à la majorité des activités de golf du jeudi et du samedi;
- Pas le droit de participer aux événements de golf compétitifs sanctionnés par le Club, dont les équipes interclubs et interclubs social, les championnats du club et certains autres événements similaires.

MEMBRES JUNIORS (toutes catégories) - Réservé uniquement aux enfants et petits-enfants des membres golfeurs; Carte or Golf Canada : incluse mais sur demande seulement.

Préjuniors (âgé de 7 à 9 ans, en date du 1er janvier)

- Réservé aux enfants et petits-enfants des membres golfeurs;
- Doit être accompagné sur le parcours en tout temps par un parent ou grands-parents membre golfeur;
- Départ des jalons noirs aux trous à normale 3, des indicateurs de 150 verges aux trous à normale 4 et des indicateurs de 200 verges aux trous à normale 5, à moins que le professionnel en titre approuve qu'il joue des jalons noirs;

Restrictions relatives au jour ou à l'heure de jeu :

- Jours de semaine : ils ont le droit de jouer après 17 h;
- Fins de semaine et jours fériés : ils ont le droit de jouer après 15 h.

Préjuniors élites (âgé de 7 à 9 ans, en date du 1er janvier)

- Dois avoir un handicap établi;
- Dois avoir été approuvé par le professionnel en titre;
- Réservé aux enfants et petits-enfants des membres golfeurs;
- Doit être accompagné sur le parcours en tout temps par un parent ou grands-parents membre golfeur;
- Départ des jalons noirs des trous à normale 3, des indicateurs de 150 verges aux trous à normale 4 et des indicateurs de 200 verges aux trous à normale 5, à moins que le professionnel en titre approuve qu'il joue des jalons noirs.

Restrictions relatives au jour ou à l'heure de jeu :

- Jours de semaine : droit de jouer avant midi et après 14 h; (pas de jeu le mercredi après-midi)
- Week-ends et jours fériés : ils ont le droit de jouer après 13 h.

Débutant (âgé de 10 à 18 ans en date du 1er janvier)

- Débutants qui n'ont pas de handicap;
- Dois jouer avec un membre golfeur en tout temps.

Restrictions relatives au jour ou à l'heure de jeu :

- Jours de semaine : ils ont le droit de jouer après 17 h;
- Week-ends et jours fériés : ils ont le droit de jouer après 15 h.

Juniors (âgé de 10 à 18 ans en date du 1er janvier)

- Dois avoir un handicap établi;
- Ils ont le droit de jouer avec d'autres juniors aux heures appropriées.

Restrictions relatives au jour ou à l'heure de jeu :

- Jours de semaine : droit de jouer avant midi et après 14 h; (pas de jeu le mercredi après-midi)
- Week-ends et jours fériés : ils ont le droit de jouer après 13 h.

Juniors de la classe A (âgé de 10 à 18 ans en date du 1er janvier)

- Fins de semaine : peut jouer après 11 h
- Dois avoir été approuvé par le professionnel en titre;
- Garçons : dois avoir un facteur de handicap de 8,6 ou moins;
- Filles: dois avoir un facteur de handicap de 18,4 ou moins;
- Le Rivermead doit être leur parcours d'adhésion et ils doivent jouer un rôle actif au programme pour les juniors du Rivermead. Les membres de la catégorie junior A doivent fournir 4 jours de service bénévole pendant les camps d'été juniors ou cliniques hebdomadaires chaque année pendant qu'ils sont dans cette catégorie.

MEMBRES SOCIAUX

- Ils ont le droit de jouer cinq rondes de golf par année comme invité d'un membre golfeur, après avoir payé les frais d'invité en vigueur;
- Ils ont le droit d'utiliser les aménagements de pratique jusqu'à cinq jours par année et seulement le jour où ils ont payé des frais d'invité.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le coordonnateur des adhésions au info@rivermeadgolf.com.